



Doubles cotisations suite à erreur du comptable

Par **Api56**, le **19/02/2011** à **10:29**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'ai besoin de conseils pour me sortir d'une situation ubuesque.

J'ai créé un société en 2007. Le CFE s'est mélangé les pinceaux et m'a casée en Commerçant alors que mon activité de développement informatique me classait en Profession libérale d'office.

Consciente de mes lacunes en matière de droit et de compta, j'ai pris un expert-comptable pour toutes les démarches, déclarations etc. Celui-ci m'a donc préparé tous les bordereaux de cotisations sociales pendant deux ans et pour la modique somme de 3000 €/an.

Jamais il ne s'est aperçue que je n'étais pas affilié au bon endroit. Lorsque la CIPAV a envoyé ses premiers appels à cotisation la deuxième année, il n'a même pas eu de prise de conscience. D'après moi il ne savait pas ce qu'était la CIPAV car il a demandé des éclaircissements sur les décomptes.

Bref. La société a été fermée en janvier 2009. Le RSI m'est tombé dessus un an plus tard avec une régularisation de 2300 €, comprenant 1812 € de cotisations vieillesse que j'ai payées à la CIPAV.

J'ai appelé le RSI qui m'a dit qu'il était trop tard pour faire le changement de caisse et que je devais payer.

Je ne vais quand même pas payer deux fois les cotisations ! D'autant que depuis je rame,

financièrement (RSA). Que dois-je faire ?

En vous remerciant.